

Résumé du webinaire du 15 novembre 2021

SLD+ et pandémie : apprendre ensemble

SUJET

Réduire la détresse morale et les préjudices moraux dans les soins de longue durée : stratégies pour les travailleurs, du chevet des patients aux salles de conférence

ASPECTS CLÉS

Personnel

CONFÉRENCIERS

- **MaryAnn Notarianni**, vice-présidente de la mobilisation des connaissances, Centre d'excellence sur le trouble de stress post-traumatique (TSPT)
- **Fardous Hosseiny**, chef de la direction adjoint et vice-président de la recherche et des politiques publiques, Centre d'excellence sur le TSPT

Objectifs

- Définir le préjudice moral, décrire ses effets sur les professionnels de la santé et faire connaître des moyens de promouvoir le rétablissement moral.

RÉSUMÉ

- Le concept de préjudice moral a d'abord été défini et étudié chez les militaires et les anciens combattants qui présentaient des symptômes s'apparentant à ceux du TSPT sans répondre aux critères diagnostiques de ce dernier. Depuis, nombre d'articles ont été publiés sur le préjudice moral chez les soignants et le personnel de première ligne.
- Il existe de nombreuses définitions du préjudice moral, et elles évoluent sans cesse. Parmi les plus citées se trouvent celles de Shay (1994) et de Litz et coll. (2009), qui décrivent le préjudice moral comme les « répercussions psychologiques, sociales et spirituelles des événements qui, lors de situations critiques, vont à l'encontre des croyances ou des valeurs morales profondes ». Les violations morales comprennent :
 - les situations qui incitent à poser ou à ne pas poser (volontairement ou involontairement) certains gestes;
 - les situations qui exposent directement ou indirectement à des violations par autrui ou à des événements potentiellement préjudiciables sur le plan moral.

- Les différents stressseurs moraux et les méfaits qui y sont associés existent sur un continuum, qui va des difficultés et des stressseurs moraux courants aux événements plus graves pouvant donner lieu à un préjudice moral. Ces événements ont un effet distinct sur le bien-être mental et peuvent entraîner des répercussions psychosociales nuisant aux activités de la vie quotidienne, aux relations et au fonctionnement.
- Les six domaines centraux des préjudices moraux sont l'expérience émotionnelle, l'identité, l'autorégulation, les liens spirituels, le concept de soi et du monde et les relations.
- La pandémie nous a exposés à toutes sortes de stressseurs moraux, certains pouvant être considérés comme des événements potentiellement préjudiciables sur le plan moral. En voici quelques exemples :
 - Difficulté morale légère associée au fait de voir des personnes adopter des comportements que nous jugeons fautifs (p. ex., accaparement des objets de consommation, non-respect de la distanciation physique, etc.).
 - Stressseurs moraux plus importants pour les soignants :
 - Exposition personnelle au danger;
 - Pénurie de personnel pouvant compromettre la qualité des soins au patient;
 - Manque d'équipements de protection individuelle (EPI);
 - Transmission de la maladie par inadvertance aux amis et à la famille;
 - Incapacité de reconforter les résidents en SLD en les étreignant ou en les touchant;
 - Fait de laisser des résidents en SLD mourir seuls.
- Les situations et événements difficiles sur le plan moral n'occasionnent pas tous une détresse ou un préjudice moral; certains stimulent une croissance post-traumatique, qui se traduit par une amélioration de la résilience psychologique et une augmentation de l'estime de soi, de la compassion et de la participation en raison de l'autoréflexion et des nouvelles perspectives.
- La COVID-19 a amplifié les effets physiques et mentaux du racisme systémique chez les personnes racisées. Ainsi, les soignants racisés pourraient courir un risque accru de détresse et de préjudices psychosociaux et moraux.
- La promotion du rétablissement moral après un événement potentiellement préjudiciable peut passer par le pardon de soi et des autres, l'attribution de sens, l'autocompassion, la

reconnaissance des relations sociales thérapeutiques et la recherche de soutien professionnel.

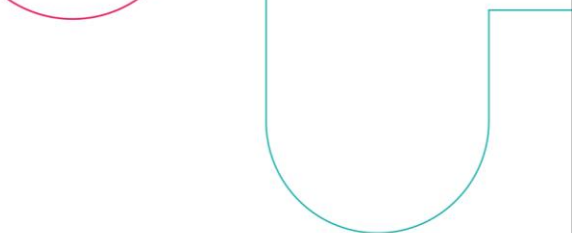
- Les stressseurs moraux font partie intégrante de la vie en temps de COVID-19; c'est pourquoi les organisations doivent adopter une approche holistique misant au maximum sur les facteurs de protection. Cette approche peut comprendre un suivi régulier du bien-être des employés, faciliter l'orientation vers un soutien supplémentaire si nécessaire, la représentation de stratégies d'adaptation positives et la désignation de chefs d'équipe capables de bien encadrer l'équipe ainsi que d'en favoriser la cohésion et le moral. En outre, ces chefs devraient pouvoir cultiver une culture de sécurité et de soins exempte de jugement, et être en mesure de discuter des événements potentiellement préjudiciables sur le plan moral de même que des possibles réactions sociales, émotionnelles et comportementales à la suite d'une exposition.
- À l'échelle individuelle, une personne peut réduire son risque de préjudices moraux de diverses manières, par exemple en lisant des documents psychoéducatifs sur les stressseurs et les préjudices moraux et en ayant recours à diverses formes d'autosoins.
- La communauté et le gouvernement ont également un rôle à jouer dans l'atténuation des préjudices moraux en veillant au bon traitement des soignants et à la mise en place de discours justes et respectueux concernant les choix difficiles que les professionnels sont parfois forcés de faire. La pandémie a mis en évidence la surcharge et le caractère parfois inadéquat des systèmes et des politiques publiques qui peuvent mener à des stressseurs et préjudices moraux.

RESSOURCES PRÉSENTÉES

- [Rapport Repenser les soins aux personnes âgées](#)
- [Pratiques prometteuses pour favoriser la résilience des prestataires de soins de longue durée](#)
- [Pratiques dignes d'intérêt qui favorisent la présence des familles et les communications avec la famille](#)
- [Guide sur les préjudices moraux](#)
- [Iniquités raciales et détresse morale : supplément](#)
- [Boîte à outils sur les préjudices moraux pour les dirigeants](#)

ENREGISTREMENT DU WEBINAIRE

- [Visionnez le webinaire complet ici!](#)



Excellence en santé Canada est un organisme de bienfaisance indépendant sans but lucratif principalement financé par Santé Canada. Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.